



Emilie Guerel
Députée du Var

QUESTIONS A VOTRE DEPUTEES

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 11 OCTOBRE 2018

Le 11 octobre 2018, la députée Emilie Guerel a reçu au sein de sa permanence parlementaire une vingtaine de citoyens de sa circonscription afin de répondre à l'ensemble de leurs questions relatives à l'actualité gouvernementale et parlementaire.

Sur le modèle des « Questions au Gouvernement » ayant lieu les mardis et mercredis à l'Assemblée nationale, cet événement a pour objectif d'offrir l'opportunité aux citoyens de s'exprimer auprès de leur députée sur les questions qui leur tiennent à cœur.

Vous trouverez ci-après la retranscription de l'ensemble des questions posées lors de l'échange ainsi que les réponses apportées par Mme Emilie Guerel.

Question n°1

Les retraités affiliés au régime général perçoivent leurs pensions le 9 de chaque mois. Or de nombreux prélèvements sont effectués sur nos comptes bancaires entre le 3 et le 5 de chaque mois. Cette situation concerne aujourd'hui plus de 14 millions de personnes en France. Que comptez-vous faire pour remédier à cela ?

Les députés LREM sont particulièrement sensibles à cette problématique. Ma collègue Mme Stéphanie Do, députée de Seine-et-Marne, a d'ailleurs interpellé le Gouvernement à ce sujet par le biais d'une question écrite le 6 février 2018.

Vous trouverez les éléments de réponse ci-dessous :

L'arrêté du 11 août 1986 pris pour l'application du décret no 86-130 du 28 janvier 1986 (article R. 355-2 du code de la sécurité sociale) qui a institué le paiement mensuel des pensions de retraite du régime général de la sécurité sociale prévoit que ces pensions sont mises en paiement le huitième jour du mois suivant celui au titre duquel elles sont dues. Un versement de ces pensions plus tôt dans le mois se heurterait à des contraintes de trésorerie liées à l'encaissement des cotisations. En effet, le paiement des retraites constitue la plus importante échéance du régime général : il doit effectuer en un seul jour des versements d'environ 9 milliards d'euros. Cette échéance conduit chaque mois l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) à faire face à un fort besoin de financement qui est couvert par des emprunts, en raison du décalage existant entre l'encaissement des cotisations et le paiement des pensions. Un déplacement de la date de paiement en début de mois aurait pour effet

d'accroître ce décalage et donc d'augmenter sensiblement le besoin de trésorerie de l'ACOSS, lequel ne pourrait être couvert que par le recours à des ressources non permanentes supplémentaires, avec notamment pour conséquence une augmentation sensible de la dette publique pour près d'un demi-point de PIB. Enfin, il n'est pas possible de réduire cette contrainte en changeant le calendrier d'encaissement des cotisations. Le calcul des cotisations étant lié aux opérations de paye des salariés, le versement des cotisations intervient nécessairement après la date de paiement des salaires.

Question n° 2 :

Nous avons reçu notre avis d'imposition concernant la taxe d'habitation. Celle-ci a augmenté alors que notre Président M. Emmanuel Macron ne cesse de nous confirmer un abattement de 30 % puis une suppression totale de cette taxe. J'aimerais donc comprendre pourquoi cette baisse de taxe ne figure pas sur mon avis d'imposition ?

La taxe d'habitation est un impôt injuste, qui frappe davantage les classes populaires et moyennes. Les personnes aux revenus les plus faibles paient, en proportion de leurs revenus, plus que celles aux revenus les plus élevés.

Cette taxe génère également une injustice territoriale : elle est souvent plus élevée dans les communes ayant le moins de ressources. Par exemple, un couple qui paierait moins de 500 euros de taxe d'habitation à Paris en paie environ 1 200 euros à Limoges ou à Saint-Denis de la Réunion, et plus de 1 400 euros à Argenteuil.

Pourquoi ? Parce que les communes riches ont d'autres ressources, ce qui leur permet d'appliquer un taux d'imposition plus faible que les communes aux ressources moindres.

Le Gouvernement est donc convaincu que la suppression progressive de la taxe d'habitation constitue une mesure de justice sociale et de cohésion territoriale. Elle permettra, de cette façon, de redonner du pouvoir d'achat aux Français.

Nous nous sommes engagés à supprimer la taxe d'habitation d'ici trois ans pour 80 % des Français puis totalement d'ici la fin du quinquennat.

Cette année, une première mesure a été mise en place avec, dès le mois d'octobre, une baisse de 30 % de la taxe.

Vous pouvez vérifier aisément sur votre avis d'imposition si vous êtes bénéficiaire de cette mesure. Ceux dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 27 000 euros par an ne bénéficient pas de cette remise. C'est ce qui a toujours été prévu.

Toutefois, plusieurs situations peuvent expliquer le fait que votre taxe d'habitation ait augmenté :

- Votre situation individuelle a évolué : soit votre revenu a augmenté, soit vous avez perdu une demi-part avec le départ du foyer fiscal d'un de vos enfants.
- La valeur locative de votre lieu de résidence a augmenté.
- Votre commune a fait le choix d'augmenter le taux d'imposition. Je sais que 55 communes du Var ont pris cette décision. Ces dernières sont libres de fixer le taux d'imposition dont elles estiment avoir besoin pour la taxe d'habitation.

Cependant, je souhaite insister sur le fait que le Gouvernement s'est engagé à dédommager l'ensemble des communes françaises pour le manque à gagner de la taxe d'habitation.

Les hausses éventuelles de la taxe d'habitation cette année n'ont donc aucun lien avec la réforme du Gouvernement.

Question n° 3 :

De quelle manière l'Etat va-t-il compenser le manque à gagner subi par les collectivités, suite à la décision du Gouvernement de supprimer la taxe d'habitation ?

De façon à préserver l'autonomie financière des collectivités, l'État prend désormais en charge la taxe d'habitation, à la place des ménages, par le biais d'un dégrèvement sur la base des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017, les éventuelles augmentations de taux ou diminutions d'abattements futures étant supportées par les contribuables, ce que j'expliquais précédemment.

Les collectivités demeurent donc libres de fixer leur taux d'imposition ainsi que leurs quotités d'abattements futures dans les limites déterminées par la loi. Elles percevront l'intégralité du produit qu'elles auront voté. Elles continueront également de bénéficier pleinement de la dynamique de leurs bases de fiscalité locale.

Par conséquent, la prise en charge par l'État du coût du dégrèvement n'aura pas d'incidences sur les ressources financières des collectivités, y compris pour celles qui ont fait le choix d'une politique de taux faible en matière de taxe d'habitation.

Les évolutions nécessaires de la fiscalité locale après 2020, en lien avec la disparition programmée de la taxe d'habitation, seront discutées prochainement avec les représentants des collectivités locales.

Question n° 4 :

Savez-vous quand est-ce que le nouveau système de retraite verra le jour ? Pour quelle catégorie d'âge ? Le système à points sera-t-il adopté ?

La date de mise en œuvre du nouveau système n'est pas encore arrêtée mais nous pensons que ce dernier sera effectif dès 2025 pour les personnes nées après 1963.

Concernant les modalités de la réforme, rien n'est encore acté. Nous sommes pour le moment dans la phase de concertation.

Pour rappel, le Gouvernement a lancé il y a six mois une grande consultation destinée à l'ensemble des citoyens afin que chacun puisse donner son avis sur cette réforme. M. Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire en charge de cette concertation, s'est d'ailleurs rendu à Toulon le 5 octobre dernier afin de recueillir les avis des citoyens varois.

J'ai également, de mon côté, sollicité l'ensemble des concitoyens de ma circonscription par le biais d'une consultation en ligne, disponible sur mon site web :

<http://www.emiliequerel2017.com/concertation-numerique/>

N'hésitez pas à participer pour donner votre avis ! La consultation restera accessible jusqu'au 15 novembre prochain.

Dans le cadre de ma réunion publique prévue le 29 novembre prochain, je vous ferai part des résultats de cette concertation, ainsi que des actions qui seront menées par la suite.

Question n°5 :

Au mois de juillet dernier, la réforme de nos institutions a été suspendue suite à l'affaire Benalla. Savez-vous si l'Assemblée nationale va de nouveau travailler sur ce projet de loi ?

La réforme des institutions est une promesse du Président de la République, et elle aura bien lieu. Celle-ci a effectivement dû être reportée au vu des événements que vous venez de mentionner, l'opposition ayant bloqué le travail de l'Assemblée nationale au mois de juillet dernier.

Il s'agit d'une réforme extrêmement importante dont l'objectif est de rendre nos institutions plus efficaces et plus transparentes. Cela passera notamment par une réduction de 30 % du nombre de parlementaires, par l'instauration d'un scrutin à la proportionnelle pour 15 % des députés, par le renforcement de la responsabilité pénale des membres du Gouvernement via la suppression de la Cour de Justice de la République.

Il est essentiel que nos institutions évoluent afin de répondre aux attentes et aux exigences toujours plus fortes de nos concitoyens.

Je ne peux pas vous fournir un calendrier précis de la réforme pour le moment, mais nous avons la garantie que l'examen du projet de loi reprendra dès le début d'année 2019.

Question n°6 :

Depuis des années, j'ai des affaires judiciaires qui traînent. Avez-vous le pouvoir de faire en sorte que les procureurs traitent une affaire dans un délai imparti ?

L'accès à la justice est souvent difficile pour de nombreux Français, de par la complexité des procédures. Les décisions interviennent majoritairement dans un délai long (près de 13 mois en appel et près de 10 mois en moyenne en première instance).

De plus, la France figure dans le premier tiers des pays condamnés par la Cour européenne des droits de l'homme, notamment sur les questions carcérales. Le taux d'occupation en prison est de plus de 115 % aujourd'hui en France (il est de 140 % pour les peines inférieures à 2 ans et atteint les 200 % dans certains établissements).

C'est pourquoi, afin de remédier aux difficultés actuelles et d'œuvrer à un système judiciaire plus juste, plus lisible et plus accessible, le Gouvernement a lancé une nouvelle réforme, qui sera examinée à l'Assemblée nationale dans les prochaines semaines.

L'un des piliers majeurs de notre République consiste en la séparation des pouvoirs, qui garantit à la justice pleine indépendance vis-à-vis des institutions législatives.

En tant que députée de la Nation, je n'ai donc aucun pouvoir d'intervention ni d'interférence dans un dossier d'ordre judiciaire.

Question n°7 :

Qu'est-il prévu en France pour les femmes battues, quelles actions concrètes le Gouvernement souhaite mettre en place ?

L'égalité hommes-femmes est la grande cause du quinquennat du président Emmanuel Macron.

Portée par Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, la loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, adoptée définitivement le 3 août dernier à l'Assemblée nationale, constitue un bloc majeur de notre engagement pour cette cause.

La persistance des violences sexistes et sexuelles, dont les femmes et les enfants continuent d'être aujourd'hui trop massivement victimes, est intolérable dans un État de droit respectueux du principe républicain d'égalité entre les femmes et les hommes, et soucieux d'assurer à chacun le respect de sa dignité et la protection de son intégrité physique et psychique.

Nous avons donc voté un arsenal législatif fort, qui se décompose en quatre objectifs :

- Allonger le délai de prescription de vingt à trente ans pour les crimes sexuels commis sur les mineurs, afin de laisser davantage de temps aux victimes pour porter plainte et de faciliter la répression de ces actes, notamment lorsqu'ils sont incestueux.
- Améliorer la répression des viols et autres abus sexuels commis sur les mineurs de 15 ans, notamment lorsqu'ils sont commis par les majeurs. Un mineur de 15 ans sera désormais considéré comme vulnérable et donc victime de ce manque de discernement face à ces actes. Les peines pour atteintes sexuelles ont été doublées.
- Améliorer la répression des infractions de harcèlement sexuel ou moral, afin qu'elles puissent s'appliquer notamment aux « raids numériques ». Les raids que lancent parfois des internautes pour s'en prendre à une ou plusieurs personnes, par vengeance ou au prétexte de l'amusement mais sans bien mesurer les conséquences de leurs actes, font maintenant l'objet d'une incrimination dédiée dans le code pénal.
- Réprimer le harcèlement dit « de rue » en instituant une contravention pour outrage sexiste. Cette contravention comprend une amende allant de 90 à 750 € et jusqu'à 3000 € en cas de circonstances aggravantes ou de récidive, ainsi que d'un stage de civisme à la charge de l'agresseur.

Au-delà de ces avancées législatives, quatre mesures majeures ont été prises par notre Gouvernement :

- 10 000 policiers de la sécurité du quotidien vont être recrutés, formés et équipés pour verbaliser le harcèlement de rue. Il ne pourra pas y avoir un policier derrière chaque femme, et nous comptons aussi sur le rôle des témoins.
- C'est pourquoi, le Gouvernement a lancé le 30 septembre 2018 la campagne de communication « Réagir peut tout changer », d'un budget de 3 à 4 millions d'euros. Elle est destinée à l'entourage des victimes et aux témoins de violences sexistes et sexuelles. Car dénoncer ne suffit plus : il faut désormais changer les comportements.
- Dix centres dédiés à la prise en charge des victimes de psycho-traumatisme, gratuits et accessibles à tous, vont voir le jour à titre expérimental, avant la fin de l'année.

- La création d'une plate-forme de signalement en ligne pour les victimes de harcèlement, de discriminations et de violences.

Question n° 8 :

Comment, en tant que députée, vivez-vous l'attente du remaniement ?

Je dois avouer que je suis sereine car j'ai toute confiance dans les décisions du Premier Ministre et du Président de la République. Pour bien faire les choses, il faut savoir prendre son temps. Toutefois je pense que cela ne devrait pas trop s'éterniser. En attendant, je me préoccupe peu de ce que les médias en disent. En tant que députés, nous devons avant tout poursuivre la tâche qui nous a été donnée, d'examiner les lois en cours, et de rester au plus près de nos concitoyens.

Question n° 9 :

Y a-t-il des dispositifs prévus, dans le nouveau système de retraite à points, pour les personnes ayant un statut spécifique ou un travail pénible ? Je pense en particulier aux militaires et aux personnes handicapées.

Il existe aujourd'hui 42 régimes de retraite différents, la simplification de notre système est donc une nécessité absolue. En revanche, aucune personne bénéficiant d'un statut spécifique ne sera laissée pour compte. Toutes les particularités seront étudiées avec attention, afin de proposer le dispositif le mieux adapté et le plus juste pour chacun.

Concernant le statut des handicapés, et de manière plus générale, l'une de nos priorités concernera les interruptions d'activité telles que le chômage, l'invalidité, la maladie ou la maternité, pour lesquelles des points seront accordés en compensation, soyez-en assuré.

Concernant le statut des militaires en particulier, M. Emmanuel Macron s'est voulu très rassurant et a exprimé « l'importance des pensions militaires dans la condition militaire et en matière de gestion des ressources humaines » à l'occasion de la réception donnée par le ministère des Armées à la veille du défilé du 14 juillet. Il y avait alors affirmé : « La préservation de ce modèle d'armée est essentielle et j'y tiens. [...] dans le cadre de la réforme des retraites, je veillerai à ce que les spécificités du métier militaire et cette exigence du modèle d'armée soient prises en compte ».

Question n°10 :

Que faire contre les lobbies en France ?

Il est vrai que l'opinion publique a, de façon générale, une image négative envers les groupes de pression qui cherchent à influencer la politique gouvernementale et à servir les intérêts de grandes sociétés au détriment de l'intérêt collectif.

Or un lobby peut aussi avoir une influence positive. C'est le cas de nombreuses associations ou ONG qui jouent un rôle d'alerte auprès des parlementaires ou des ministères.

En tant que députés, nous ne sommes pas en mesure de maîtriser parfaitement l'ensemble des sujets sur lesquels nous sommes interpellés. Il est donc important de nous entourer d'experts.

Cependant, il revient à chaque parlementaire d'être vigilant sur les relations qu'il entretient avec des groupes de pression, et la place qu'il leur accorde.

Personnellement, en tant que représentante de la Nation, je mets un point d'honneur, lorsque je traite un dossier, de toujours écouter, approfondir et analyser les arguments et contre-arguments, afin que chaque décision soit prise en parfaite connaissance de la problématique.

Depuis le début de mon mandat, je veille également à effectuer mon travail conjointement avec mes concitoyens. C'est pourquoi je fais très souvent appel à vous lors d'ateliers de concertation, afin que vous puissiez m'apporter votre expertise, votre opinion, et me permettre d'alimenter au mieux le débat public et l'évolution législative.

Question n° 11 :

Pourquoi l'interdiction du glyphosate n'a-t-elle finalement pas été adoptée dans le cadre de la loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » ?

Nous voulons trouver des solutions adaptées et réalistes au volet écologique sur lequel nous nous sommes engagés. Nous avons un plan d'action très concret.

Nous comptons sur la responsabilité et le volontarisme de l'ensemble des acteurs afin de mettre un terme à l'utilisation du glyphosate d'ici trois ans à compter de novembre 2017.

Deux types d'acteurs sont effectivement concernés :

- Les agriculteurs. Ils sont les premiers affectés par les possibles dangers du glyphosate. Ils l'utilisent au quotidien et connaissent ses limites et ses conséquences sur la santé. Nous pensons que la transition écologique ne peut se faire sans leur aide.
- La filière industrielle et la recherche publique. Ils doivent contribuer au déploiement d'une alternative réaliste à l'usage du glyphosate, encore indispensable en l'absence d'un produit peu coûteux et efficace.

Fidèle à notre méthode, nous privilégions la recherche d'une véritable alternative et nous laissons du temps à ces acteurs pour mettre en œuvre une transition écologique et durable. Ce choix de la confiance n'exclut pas un contrôle exigeant :

- Nous avons créé un groupe de travail pour surveiller l'opérationnalité des propositions.
- Nous tiendrons notre engagement : si nous constatons qu'il n'y a pas eu d'avancée supplémentaire d'ici deux ans, nous devons inscrire l'interdiction du glyphosate dans la loi.

Question n° 13 :

Avez-vous la possibilité de travailler avec d'autres députés afin de faire avancer les choses ?

Bien-sûr ! Et c'est précisément ce que nous faisons.

Chaque député élu siège au sein d'une commission permanente. Pour ma part, je suis membre de la commission de la Défense nationale et des forces armées. C'est dans ce cadre que je

me suis vu confier la mission d'information sur la refonte du service national universel. J'ai travaillé activement avec des députés issus d'autres groupes parlementaires, dont ma co-rapporteuse Mme Marianne Dubois, députée du Loiret et membre du groupe Les Républicains.

Outre la commission pour laquelle ils siègent, les députés peuvent intégrer des groupes de travail spécifiques sur des sujets qui leur tiennent à cœur.

Je fais partie, entre autres, du groupe d'étude pour la « défense de la condition animale », ainsi que celui dédié aux problématiques relatives aux « prisons et conditions carcérales ».

Au sein de ces groupes d'étude thématiques, nous travaillons par exemple à l'élaboration de propositions de loi communes, que nous avons travaillées suite notamment à des auditions d'experts que nous mettons en place.

D'autre part, lorsqu'un député souhaite déposer une proposition de loi, il la soumet à cosignature à l'ensemble des députés. C'est d'ailleurs dans ce cadre que j'ai cosigné des propositions de loi issues d'autres groupes parlementaires, telles que celles mettant fin à la chasse à courre ou bien à la pêche électrique.

Les évolutions apportées à notre législation ne peuvent se faire sans un travail conjoint avec d'autres députés. Ensemble, nous avançons mieux et de manière plus efficace. Ceci est selon moi incontestable.

Question n°14 :

Pourquoi ne donne-t-on pas le pavillon français à l'Aquarius ?

Les démarches pour obtenir le pavillon, c'est-à-dire obtenir l'immatriculation, dépendent des pays. En France, le navire doit d'abord remplir les conditions pour être francisé, selon une procédure prévue par l'article 219 du code des douanes. Le propriétaire du navire doit notamment prouver l'existence d'un lien substantiel avec la France ou un pays membre de l'Union européenne. D'autre part, en fonction du registre sur lequel il demande à s'inscrire, le navire doit aussi remplir un certain nombre d'obligations de sécurité et de gestions.

C'est pourquoi, dans ce cas précis, ce n'est malheureusement pas le Gouvernement qui décide : il y a des règles, il faut que le bateau soit en règle, il faut que les marins soient européens, que les officiers soient européens. L'Aquarius ne répondait pas à l'ensemble de ces exigences législatives pour obtenir le pavillon français.

Question n°15 :

Que va proposer LREM pour les élections européennes ?

Dès sa campagne, le Président de la République a souhaité donner une place forte à l'Europe. Notre volonté n'a pas changé. L'enjeu européen est aujourd'hui triple : prendre le temps du débat et du rétablissement de la confiance, réaffirmer les 5 dimensions de la souveraineté européenne et renforcer l'identité européenne par des réalisations concrètes.

Concernant les prochaines échéances électorales, nous avons organisé ces derniers mois La Grande marche pour l'Europe avec plus de 80 000 réponses recueillis par les marcheurs sur l'ensemble du territoire.

Afin de renouveler les visages et les profils, à l'image de notre mouvement citoyen, nous avons lancé un appel à candidatures sur le site www.en-marche.fr afin que chaque citoyen qui a la volonté de s'engager puisse se porter candidat.

Concernant le programme porté par LREM, voici ci-dessous les principales propositions :

- Sécurité et défense

Nous proposons de renforcer l'Europe de la défense et de la sécurité en créant notamment une force commune d'intervention européenne pour 2020, un budget de défense commun et une doctrine commune pour agir, une académie européenne du renseignement pour assurer le rapprochement de nos capacités de renseignement, ainsi qu'un parquet européen contre le terrorisme.

- Développement durable

Nous appelons à la création d'une force européenne de protection civile mettant en commun les moyens de secours et d'intervention pour répondre aux catastrophes de moins en moins naturelles telles que les séismes et les inondations.

Concernant la transition énergétique, nous proposons de fixer au niveau européen un juste prix pour le carbone – dont les échanges permettent de pénaliser les industries polluantes. Ce prix devra être suffisamment élevé, d'au moins 25 à 30 euros la tonne, pour encourager la transition écologique.

- Migrations

Nous souhaitons créer un office européen de l'asile ainsi qu'une police européenne des frontières, afin de maîtriser efficacement nos frontières, accueillir dignement les réfugiés et renvoyer rapidement ceux qui ne sont pas éligibles au droit d'asile. L'objectif est ainsi d'accélérer et d'harmoniser les procédures, mettre en place des fichiers interconnectés et des documents d'identité biométriques sécurisés.

- Economie et social

Concernant le volet économique, nous voulons créer au niveau européen une taxe sur les transactions financières, qui serait affectée intégralement à l'aide au développement. Afin de rester concurrentiel à l'échelle mondiale, nous appelons à un renforcement de la zone euro et à la création d'un budget plus fort au cœur de la zone euro qui permette de financer des investissements communs, avec des impôts liés à ce budget.

- Numérique et innovation

Sur le volet numérique, nous souhaitons créer une agence européenne pour l'innovation, capable de financer en commun des champs de recherche nouveaux, comme l'intelligence artificielle.

- Institutions et démocratie

Nous devons refonder le projet européen par et avec le peuple, en appelant à un vaste débat sur l'Europe dans les pays qui le souhaitent. Un débat ouvert, libre, transparent et européen pour offrir un contenu à l'Europe avant les élections européennes de 2019.